

Le corps de la dissertation

Par **raphinno**, le **26/02/2015** à **13:48**

Bonjour,

Pour les besoins d'un concours, j'ai débuté en droit il y a quelques jours seulement (j'ai une formation d'élève ingénieur). Je prépare une épreuve d'écrit juridique de trois heures et je m'intéresse donc à la méthodologie pour cet exercice.

J'ai lu beaucoup de méthodes qui globalement donnent les mêmes règles et les mêmes critères ce qui me laisse penser que l'exercice est très formel. A chaque fois, les étapes relatives à l'étude du sujet, à la recherche des idées, à l'élaboration du plan ou à la rédaction de l'introduction sont très explicites et bien détaillées. Cependant, je trouve très peu d'informations (du moins pas autant dans le détail) concernant la rédaction des parties et sous-parties en elles-mêmes. Dans toutes les méthodologies que j'ai pu lire, il est conseillé de faire des phrases courtes, claires, sans fautes d'orthographe et de faire des transitions adaptées entre les subdivisions, ce qui me paraît évident.

Ma copine, qui maîtrise la dissertation littéraire, m'a dit qu'il faut à chaque fois donner un argument, immédiatement l'illustrer par un exemple et ainsi de suite. J'aimerais savoir si ce schéma s'applique à l'écrit juridique, si comme pour les citations d'un écrit littéraire, un écrit juridique doit comporter un "quota" de références à la jurisprudence ou à des textes de loi. Et si oui, où et comment s'insèrent-ils dans le devoir?

Ma question semblera peut-être vraiment basique mais je n'ai jamais suivi de cours de droit, ni jamais écrit une dissertation. Je souhaite justement m'y entraîner pour préparer mon concours.

Merci d'avance!

Par **steeven2014**, le **26/02/2015** à **19:17**

Formelle certes, mais pas au point qu'il y ait une trame imposant la place d'une texte juridique dans une dissertation. Il n'y a pas de façon dont il faudrait introduire un texte en particulier, il y a surtout des opportunités d'en introduire un ou non.

Autrement dit, partant du principe que l'argumentation est organisé autour d'un plan qui sert ta problématique et que cette dernière sert le sujet, il faut que les textes que tu utilises en soutien de ton argumentation soient le plus pertinent possible par rapport à ton plan et, par conséquent, ta problématique et ton sujet.

Il s'agira alors de n'utiliser que les arguments juridiques en rapport avec le titre du plan que tu développes et soigner tes transitions vers le titre suivant qui s'inscrit dans une logique globale. Par exemple :

- I) la vente de roses rouges le 14 février, un succès limité par jurisprudence
- A) La vente de roses rouges un succès excessif

En vertu de l'article 69 du Code civil un homme doit acheter des fleurs à sa femme le 14 février.

(Illustration en expliquant l'article.)

Mais, Selon la doctrine les femmes aiment beaucoup trop les fleurs.

(En effet le Professeur Tournesol prétend qu'aimer les fleurs à ce point est exagéré pour X raisons.)

C'est ainsi que la Cour de cassation a rendu un arrêt de principe, ayant pour objet la limitation de ces désirs injustifiés, énonçant qu'un homme ne peut pas acheter plus d'une rose à sa femme le 14 février.

Transition

- B) Les limites, imposés par la jurisprudence, à la vente de roses rouges.

Bien évidemment, tu sais qu'il ne s'agira pas de se contenter de copier coller un texte et de passer à un autre argument. Il faut surtout expliquer ce texte, ou encore, expliquer pourquoi il est pertinent au regard du sujet.

Ensuite il y a la terminologie à respecter : la loi "dispose", le contrat "stipule"; on dit "en vertu" de l'article tant, "selon" la doctrine; les tribunaux rendent des jugements, les juges des ordonnances, les cours des "arrêts", les "grandes" juridictions (ex. le Conseil constitutionnel, la Cour pénale internationale...) des "décisions"...

Je ne pense pas qu'il y ait pas réponse précise possible à apporter à ta première question. Il faut faire le plus logique et pertinent possible.

S'agissant du "quota" de références, il n'y en n'a pas. Encore une fois, il s'agira d'être le plus pertinent possible. Partant du principe que tu devrais tenir une argumentation juridique, ce sont principalement arguments de sources juridiques que tu devras utiliser (ex. loi, doctrine, jurisprudence...)

D'autres intervenants confirmeront ou non ce que je te dis.

Quoi qu'il en soit, bon courage pour la préparation de ton concours.

Par **raphinno**, le **26/02/2015 à 19:45**

Merci pour cette explication très bien illustrée. Le côté "cases à remplir" de l'exercice m'intéresse et ça me tracassait de pas vraiment savoir comment remplir celles du développement (de manière aussi précise que pour l'introduction par exemple).

Je pense avoir saisi l'aspect démonstration, argumentation qui est demandé. Entre-temps j'ai

étudié quelques corrigés de dissertation et les citations de textes ainsi que les références prétoriennes sont assez nombreuses pour appuyer l'argumentation. Au moins ça me donne une idée du bagage de connaissances qu'il me faut pour le concours.

Merci encore pour l'explication et les conseils dont je prends bonne note!

Par **Yn**, le **27/02/2015** à **10:01**

Quelles sont les matières juridiques visées par le concours ? Plus simplement, quel est le concours préparé ?

Pour avoir de bons exemples de dissertations corrigées, consulte **Les annales de droit** chez Dalloz. L'idée de cette collection est simple : chaque année, les enseignants de L1 et de L2 transmettent le sujet qu'ils ont donné et le corrigé qui va avec.

L'ouvrage compile donc une vingtaine de sujets et autant de corrigés sur des exercices juridiques classiques (commentaire, dissertation, cas pratique).

Surtout, toutes les matières majeures étudiées en L1 (personne/famille ; droit consti) et L2 (contrat/responsabilité ; droit administratif) sont traitées.

Tu as donc de beaux corrigés, très détaillés, réalisés par des enseignants. Si tu veux t'entraîner, consulte cette collection.

Note : ne surtout pas se baser sur les corrigés qui traînent sur internet (oboulo, etc.). Tous ces corrigés sont généralement très mauvais.

Par **raphinno**, le **27/02/2015** à **16:55**

Je prépare le concours d'officier de police qui portera sur le droit pénal général, la procédure pénale, le droit administratif et les libertés publiques.

Les épreuves sont : Un écrit juridique de trois heures combinant droit pénal et procédure pénale et un QCM d'une heure (ou une épreuve à réponses courtes) portant sur le droit administratif et les libertés publiques.

Pour les corrigés de dissertations j'utilise des bouquins qui me paraissent sérieux. Je suis d'accord, on doit trouver tout et n'importe quoi sur Internet.

En tout cas, j'irai chercher cette collection à la BU. C'est effectivement ce qu'il me faudrait pour avoir de bons exemples. Merci du conseil!